

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNALT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°159-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE POUR LE DOMAINE DE ROCHEVILAINE (BILLIERS)

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, informe que le Département du Morbihan a proposé à la Communauté de Communes, en mars 2016, de participer à une expérimentation menée par la Région Bretagne et le syndicat Mixte Mégalis Bretagne dans le cadre de l'axe 3 du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD / axe 3 : « économie – connaissances – services »).

Cette expérimentation repose sur le raccordement à un réseau de très haut débit d'un site économique d'envergure à ce jour isolé numériquement. Chaque département a ainsi proposé un seul site au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne, qui a validé la pertinence de la proposition avant de diligenter les études pour la mise en œuvre de ce raccordement.

La Communauté de Communes avait proposé plusieurs sites susceptibles d'être éligibles. Le Conseil Départemental a décidé de retenir le site du Domaine de Rochevilaine, sur la commune de Billiers. Une rencontre avec les élus de la commune, de la Communauté de Communes, le Directeur de cet établissement ainsi que les techniciens référents du Département du Morbihan s'est tenue le 28 avril 2016. Le Domaine de Rochevilaine a confirmé son intérêt pour un raccordement à un réseau très haut débit et validé de supporter les coûts de raccordement au réseau et d'abonnement au Très Haut Débit.

Les études conduites par Mégalis Bretagne font état d'un coût de desserte d'un montant estimatif maximal de 90 880,20 €. Une aide de la Région Bretagne et du Département du Morbihan à hauteur de 18 312,23 € chacun laisse un reste à la charge de la Communauté de Communes de 54 255,74 €. Ce montant prévisionnel repose sur un coût des travaux estimé en fonction de mètres linéaires à

câbler et intègre un montant de dépenses imprévues. Les coûts définitifs devraient à priori être inférieurs à ces estimations, diminuant ainsi la participation de la Communauté de Communes.

Il est par ailleurs précisé que ces travaux permettent d'anticiper la desserte de ce secteur en Très Haut Débit « Fiber To The Home » (FttH) prévu dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour un montant prévisionnel de 42 993,94 €. Ainsi, à terme, le coût de raccordement du Domaine de Rochevilaine s'élèvera à 11 261,80 € (54 255,74 € - 42 993,94 €).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (21 voix pour, 14 abstentions : MM. Patrick BEILLON, Jean-Claude FOUCAULT, Christian DROUAL, Jean-François BREGER (pouvoir), Gérard GUILLOTIN, Denis LE RALLE, Eric LIPPENS, Bernard AUDRAN, Jean-Louis GACHE, Mmes Odile ORJUBIN, Maryvonne TATARD, Christine RENAULT-TREGOUET, Colette BENOIT et Bernadette GRIGNON) **AUTORISE** le Président à :

- **SIGNER** la convention tripartite à intervenir entre le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne, le Département du Morbihan et la Communauté de Communes pour raccorder à un réseau de très haut débit le Domaine de Rochevilaine à Billiers pour un montant maximal de 54 255,74 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/16
Le Président,

